

Gérer la paie

Certificat de Compétences en Entreprise

La gestion de la paie est l'organisation du mode de rémunération des employés et du calcul des cotisations salariales et patronales relatives à cette rémunération. Dans l'entreprise, la gestion de la paie est généralement de la coresponsabilité du service comptable et de la direction des ressources humaines.

LA FORMATION

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- Collecter et analyser les informations nécessaires à la paie
- Etablir la paie et les déclarations sociales
- Contrôler la paie et les déclarations sociales

Durée

42 heures de formation
+ 2 heures de certification

Public

- Personnel du service paie, du service comptable,
- Assistant(e) du personnel
- Collaborateur du dirigeant

Tarif inter : 2 720 € Net de taxes
(certification incluse)

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

Rappel sur l'environnement juridique du bulletin de paie

- Les mentions obligatoires, facultatives et interdites, les différentes rubriques
- Les obligations de remise, la conservation et la valeur juridique

L'élaboration du bulletin de paie

Le salaire de base et les différentes composantes de la rémunération

- Les règles à respecter pour déterminer la rémunération du salarié
- Le respect du SMIC et des minima conventionnels
- Le calcul de la valorisation des absences
- Les heures supplémentaires et complémentaires
- Les primes, les avantages en nature et indemnités pour frais
- Les opérations qui affectent la rémunération brute : les principaux cas d'absences (congés payés, maladie, accident de travail)
- Les titres-restaurant et les autres prélèvements sur le net
- Les indemnités versées à l'occasion de la dernière paie

Le calcul des charges sociales et les déclarations sociales périodiques

- Les charges sociales à prélever obligatoirement et leurs bases de calcul
- La réduction générale de cotisations sociales et autres exonérations
- Le plafond sécurité sociale et les tranches de salaire : application pour les temps partiels et les cadres
- La régularisation mensuelle des bases de cotisation
- La Garantie Minimale de Points (GMP)
- Les déclarations périodiques (DSN) des cotisations sécurité sociale, d'assurance chômage, de retraite complémentaire

Contrôle de la paie et des déclarations sociales

- Vérification des sommes soumises ou non aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu

- Contrôle des cotisations sociales applicables (base, taux, réduction) et des états de charges avec les déclarations sociales nominatives
- Validation des différentes régularisations annuelles des charges sociales
- Enregistrement des écritures de paie et le suivi des paiements
- Gestion des erreurs

▪ LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités : Cette formation est dispensée 100% en présentiel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise
- Délais :
 - Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
 - Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
 - Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

▪ LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc

▪ LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de cas pratiques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés. En fin de formation, une épreuve de certification de 2 heures
- Le Certificat de Compétences en Entreprise est recensé à l'inventaire des certifications et habilitations de la CNCP et est éligible au CPF Il est délivré par CCI France et reconnu au niveau national sous forme d'études de cas permettra de valider le CCE et obtenir votre certification
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

▪ SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Etablir et gérer les budgets
- Gérer et suivre les coûts
- Contribuer à la gestion de l'entreprise (CCE)

▪ LES CONTACTS

Responsable Pédagogique : Karine Ricart - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable de la Formation : Hélène Boisson - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable Administrative : Karinne Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Référent Handicap : Céline Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08